L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 74, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 22 SEPTEMBRE 1883.

Spectacles. Bals, &c

Académie de Musique
DE BIDWELL.

SAMEDI, 22 Septembre, deux dernières représentations de

"49"

MATINEE à midi.....LE SOIR à 8 heures.
22 sept—1f

Académie de Musique
DE BIDWELL.

Commençant DIMANCHE 23 Septembre.
La Troupe de Comédie Anne de
FRANK EVANS.
Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi soirs, et Mercredi en matinée,
Grand succès de JOAQUIN MILLER,
"THE SILENT MAN."
Jeudi, Vendredi et Samedi soir et Samedi en Matinée—Le nouveau drame de J. H. Connell, intitulé "THE SLAVE OF GUILT."
DIMANCHE, 30 Septembre—BARLOW, WILSON & CO.'S MINSTRELS.
22 sept—

INSTITUTIONS.

COLLÈGE JEFFERSON,
PAROISSE ST-JACQUES,
DIRIGÉ PAR LES FRÈRES MARISTES

SITUÉ sur la rive du fleuve Mississippi, à 60 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans et en communication quotidienne avec les villes au moyen des bateaux et des chemins de fer du Texas et du Pacifique. Dans quelques semaines le Mississippi Valley Rail Road sera terminé et le coût de ce serv alors qu'à deux heures de voyage de la ville.

La prochaine année scolaire commencera le 2 octobre.

CONDITIONS MODÉRÉES.

Adresser Père Bigot, Convent P. O., paroisse St. Jacques, ou aux Pères Maristes, Algier.
1er sept—1m—Dim Mar Sam.

Columbian Institute,
198 RUE ESPLANADE,

ECOLE de jour et Pensionnat pour jeunes filles, kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session aura lieu le 3 septembre 1883.
MLLE H. FITZGERALD,
Sept—2mois Directrice.

Ecole graduée pour garçons
No 7 RUE PRYTANEE,

A. S. LEONE, Principal.

Cours: classique et commercial. La session commencera le 17 septembre 1883.
L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin l'éloquence et les mathématiques y seront enseignés par des professeurs expérimentés.
Les plus modestes ont le nombre limité se ont pris.
A partir du 1er octobre, il sera organisé le soir une classe commerciale pour les jeunes gens.
23 sept—2 m—D Mar J

COLLÈGE DE ST-EUGENE
A MANDEVILLE,
Sous la Direction immédiate du Curé de la Paroisse.

SITUÉE sur un des sites les plus gracieux et les plus sérieux de Mandeville, et à proximité de la Nouvelle-Orléans, cette institution se recommande par l'éducation complète qu'on y reçoit. L'enseignement, confié à des professeurs distingués, comprend le cours commercial, l'anglais, le français, les mathématiques, le dessin, le chant, etc.
L'allemand, l'espagnol et la musique sont aussi enseignés à la demande des parents.
Prix de la pension, blanchissage compris, et variété, payable d'avance par moitié, $175.
La réouverture de classes est fixée au premier lundi de septembre.
S'adresser au
REV. PERE AVEILLE
1er sept—2mois dim mar jeu Directeur.

Collége Commercial de Saint-Stanislas,
A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.,
(Incorporé par la Législature d'Etat.)

CETTE institution florissante, dirigée par les Pères de Sacré-Cœur, occupe un site admirable sur les bords du Golfe. Les bâtiments sont vastes et le parc connaît aux promenades ombragées d'arbres qui donnent un magnifique ombrage. Les vastes dortoirs jouissent de la brise du Golfe, et les salles de classe sont aérées et spacieuses. Les élèves qui apprennent mieux les branches du commerce le complète, sans que le français, langue usuelle, en soit négligé.
La 20ème session annuelle commencera le 13 septembre. Un des frères ira à la Nouvelle-Orléans pour se charger des élèves et les accompagnera jusqu'au Collége. Départ par le train de 6 h. 30 du chemin de fer de Mobile. Pour de plus amples informations, s'adresser au Collége ou à l'Académie de St Alexius, coin Chartres et Gualtier, à la Ville Orléans.
1 sept—1m

Université de la Louisiane.
—ET—
Collège Agricole et Industriel.
Baton-Rouge, La.

La session de 1883-84 commence le 5 octobre.

LE Cours embrasse les branches les plus variées de l'enseignement scientifique et littéraire, y compris l'agronomie et l'industrie. L'Université est située dans une localité très saine. ENSEIGNEMENT GRATUIT. Toutes les dépenses, à la charge de celles faites pour livres et habillements se dépensent pas $150.
Pour les catalogues, s'adresser à
J. W. NICHOLSON, Président.
31 juil—2m

Collège de Saint Isidore,
(RUES PETERS ET REYNES,)
Troisième District, Nouvelle-Orléans,
Sous la direction des Prêtres et des Frères de la Congrégation de Ste. Croix.
CINQUIÈME ANNÉE SCOLAIRE.

Il s'ouvrira le 1er septembre, à 8 heures du matin, tous les cours entièrement en activité, et l'enseignement de donner aux élèves une éducation complète.
Pension, enseignement, etc., $150 par année.
Pour de renseignements en détail, s'adresser au Rév. Père Supérieur.
20 août—2 m dim mar ven

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—4m

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur partant la malle des Etats-Unis partent de Mobile au destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les services et toi par voie du Bienvenue. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Prosper, triste chronique, de la Dyspepsie, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives demandant une analyse des eaux, etc. s'adresser à
J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.
Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'ils soient fait usage, $14.55.
Pour plus amples informations, s'adresser à
E. L. LYONS, coin Camp et Gravier;
CHARLES LALLIO, coin Jackson et Bienville;
St. Charles.
8juin—3m—DimMarSam

1848 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Lajoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, couverts et cuillères, argenterie d'argent et plaqué, service de table complets, couverts Alfred Le coupeur, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 10 ans qualité. Articles d'église en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occupera de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ma spécialité pour les yeux: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Prêts à charge de vendre de lunettes et pince-nez à prix exceptionnel réduits.
16c—6dz—DMaJ

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
50, 52, 54 et 56 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis

Alph. WALZ,
FABRICANT DE CELEBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris
1 juin 9—Dim.M

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Malbhoe, Tampico, Tuxpan, Veracruz et tous les ports de l'île de Cuba, Haiti ou Saint Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco;
Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages dépeuplés ont tous les ports des communications toutes les fortunes avec ladite porte infectée, exposant ainsi à une contagion moins tanée, les ports, ces comtés et ces villages, et la maladie n'en est pas déjà déclarée;
Attendu que plusieurs navires des dits districts de contrée infectée sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et 23 la station de Quarantaine du Mississippi, et
Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapp rts nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports et
Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877, donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, un cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux mentionnés dans la proclamation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le dit Bureau lance la présente sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les ports, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Malaga ou Tampico, Tuxpan, Veracruz et Minatitlan, les ports de Habana, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.
Les navires venant de ces ports seront déclarés sujets à une visite, et, si nécessaire, à une quarantaine de trois jours, pendant lesquels les navires seront mis en quarantaine, et les équipages, leurs puis, leurs effets et leurs hardes seront soumis à la quarantaine de l'île aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi et à une station de quarantaine ne sauraient pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station de quarantaine et qu'ils n'aient été fumigés et désinfectés.
Les navires en régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Tous convoys de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à leur règlement que de temps à autre, le Bureau de Santé jugerait à adopter.
Les officiers aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prêtes à exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus énergiques pour faire punir les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.
Donné sous le sceau de l'Etat et sous le ressort du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.
JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.
Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.
26 juil—26 29 aout 1

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les flux de sperme, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. La "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
9 mars—6M—1 an

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 15 septembre 1883.

Callucota Bridgoar	Pittilo Leon
Cayuma Gis	Ragnon Dom
Cabrera P	Robinson Mr care of
Cardwiler Jean P	Robinson Mr care of
Casillas J T	Ch vallier & Co
De Lisonvillon Fil Nina	Russell K M
Dunlop T	Schiffman A
Daley W J	Shearer Geo
Gordon T F	Sanine Pietro
Giber Geo	Spielkerkotter Wm
Mouton E R	Toupado Mauricio
Francisch A M	Talcolier Mme Earl
Jaffro M	Toh na Pierre
Martin Otis	Tiburon Eug
Messino P	Tisserand Felix
Morth Jas	Villon rot Jou de for
Purdon J E 2	Mrs L Joubert
Pubillevi & Ant	Wadsrithin John

W. B. MERCHANT
Maître de Poste

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions mal veillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de ce déclamation que la fraude préside à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur	$1,268,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	462,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carriere, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	27,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé au nombre au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, en peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tou ce nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est sûrement de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis deux années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.
M. A. DAUPHIN, Président.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée. Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Jamais il n'a été qu'il jamais été soupçonné d'être entachée de fraude ou de mauvaise foi envers le public qui l'a jugée.
Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE K,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 9 Octobre 1883,

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun

1 —

Bon coupons de cinquièmes prix ci-tionnellement.

LISTE DES LOTS:

1 GROS LOT		$75,000
1	"	25,000
1	"	10,000
2 LOTS DE 5000		10,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000
100	200	20,000
300	100	30,000
500	50	25,000
1000	25	25,000
LOTS D'APPROXIMATION.		
9 Lots d'approximation de $750		6,750
9 " " de 500		4,500
9 " " de 250		2,250
1967 lots, s'élevant à		$365,500

Les demandes de prix pour les chèques doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse en plein. Transmettre mandats par la poste, chaque sur New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans, à l'adresse de
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, La.

Les lettres renfermant de l'argent ou des pièces doivent être adressées par Express, pour qu'il y ait sûreté, avoient être adressées comme ci-dessus.
Les prix peuvent être mis au collection dans toute Banque, Express ou autre agence de collection.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera rem s sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder, des mentions honorables, s'il le juge convenables.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître au dévoile s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
MME DE STAEL: SA VIE, SES OUVRAGES.
Pour les hommes:
PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Récemment comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, amiable contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. JOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Gagger, S. Hernsheim,
George W. Santelli, Edward Salle,
Alf. Hennen, J. J. Relas,
Charles Neyman, Louis Prados,
U Martinez, Harry L. Flash,
Gustave Dreyfous, A. H. Blewett,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Rice, Robert C. Wallace,
John Fitzpatrick, Jos. Jacobs,
S. O. Conion, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
H. Gillis, A. Kohnke,
Wm. R. Lyman, O. K. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oct82—1an vac

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.
CAPITAL - - - - $300.000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. GALLY.....Vice-Président
SCOTT MCGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEUR:
Emile L. Carrière, Louis Bush,
J. J. Gidiere, G. F. Harrison,
B. F. Chambers, D. Patin,
Gilbert H. Greer, E. Shropan,
Schwabacher, J. A. Dahlke,
J. A. Lewis, J. H. Meige,
John T. Moore, Jr. F. A. Quinnel,
Adolph Meyer, Geo. M. Dunn,
E. L. Forstall, V. G. Kraft,
Joseph David, F. Hernsheim
J. A. Vaught, E. Beltran,
L. Lacossagne, Henry Lehmann
Thos. J. Wharton.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie savoir:

1er Elle assure contre l'incendie et les dégâts des rivières et de mers sur tous les plus importants.

2e Les polices sont en partie un intérêt que de six (6) pour cent par an qui peut facilement obtenir par des placements n'exigeant pas d'efforts pour les payer. Et ceux qui ont obtenu des profits de la Compagnie—un grand avantage, attendu que le montil des dits profits donne aux assurés, ainsi qu'il se est donné l'explication plus haut.

3e En outre de l'encompte comptant qu'il est d'usage d'accorder la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale
CINQUANTE (50) POUR CENT
de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes payées la dite année. 20 nov—6m

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
(OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.
TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including fincanred premiums of the previous year—	
On Fire risks	$248,948 79
On Marine risks	22,022 70
On River risks	24,912 63
Total premiums	$295,784 12
Less unearned premiums	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks	856,527 62
On marine risks	12,201 25
On river risks	4,495 50
Taxes and expenses, less interests	26,164 16
Reinsurance and return premiums	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33
The company has the following assets:	
Real estate	$24,820 53
Bank, Railroad and other stocks	61,334 78
Notes secured by mortgage and pledge	149,320 00
Bills receivable	61,096 55
Premiums in course of collection	36,450 06
Bank of Valletta Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	16,426 25
City tiens	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,385 00
Cash on hand	89,579 62
	$468,334 4

The above statement is a just, true and corre transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. HOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FARRY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT, on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. PATIO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
E. W. TAYLOR. CHAS. LAFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
12 juin—

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Terrassiers, recommandé par le Gouvernement de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, Nouvelle-Orléans.
Note-Bene—Les travailleurs sauront comprendre ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MaD

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Destrich et Samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 23 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite et des dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à trente-huit actions du dit fonds hypothécaire y attachées à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'Isle bornée par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Roman St-Bernard, ayant, au pied ainsi calculé, cent soixante-sept pieds et douze pouces de face sur la rue Claib rne, cent quatorze pieds et douze pouces sur ligne de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds et douze pouces de face à la rue Nouvelle-St-Bernard, trois cent vingt-quatre pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la propriété de M. Vogan, le tout conformément au plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Bondonneguy, notaire, le 2 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent soixante piastres ($160) échéant le 1er janvier 1884, et non valable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Edmond Soulet et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le deuxième jour de mars 1859, par devant Adolphe Bondonneguy, ancien notaire; sur une parcelle qui n'a jamais été sous clôture, et ne sera jamais réduite ni les bâtiments ajournés.

LES LOTS NE SONT JAMAIS RÉDUITS NI LES PAIEMENTS AJOURNÉS.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a depuis ajoutée. Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Jamais il n'a été qu'il jamais été soupçonné d'être entachée de fraude ou de mauvaise foi envers le public qui l'a jugée.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN
ANNONCE JUDICIAIRE
Succession d'Annie Cunningham, épouse défunte de William Morel Guirramand.
Dame Charles d'Aquin, son épouse et autres
—Vs—
William Jules et Marie Morel Guirramand.
Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C, No 8899.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—LE SAMEDI, 20 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 4 septembre 1883, et signé le 12 septembre 1883, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, passages, privilèges, et appartenances y appartenant et y attachés, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré de 300 pieds de front sur la rue Robert, au pied ainsi calculé, cent quatorze pieds de front sur la rue Claiborne, cent quatorze pieds de profondeur, le dit morceau de terre étant borné par les rues Claiborne, Frippe, Johnson et St. Anne, et composé de parties de deux terrains désignés par les numéros Seize et Dix Sept sur un plan dressé par Louis Forgi, en date du 29 octobre 1847 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 27 dans le procès-verbal de la dite succession, ayant, au pied ainsi calculé, cent quatorze pieds de façade sur Claiborne, cent pieds de profondeur sur la ligne séparant une partie du dit lot No 17, trois cent 32 pieds sur une ligne s'écartant à angle droit vers la rue Frippe et parallèle à la rue Claiborne, puis 30 pieds, puis encore sur une ligne faisant face à la rue Frippe, et 28 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une mise à comptant et l'autre à un an de crédit pour un tiers de la vente, avec garantie par hypothèque et loi du vendeur et portant intérêt pour ceux de l'intérêt de la date de la vente, la propriété devant être convenablement assurée, la police d'assurance transférée au vendeur et toutes les charges usuelles de notariat. Les droits de mutation et l'enregistrement, les taxes du cadastre et la taxe de 1883, en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lots.

L'acte de vente prendra date à la Nouvelle-Orléans, et aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 20

PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
L'Elégante maison de résidence.
No. 368 Chemin du Bayou,
Dans l'enfilade de Robert Fauchet vs. ses Créanciers.

No 8021—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LE MARDI, 24 septembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 août 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'Isle bornée par les rues Quarter, Johnson Gelves et le chemin du Bayou, et mesurant 90 pieds de face sur le chemin de Gelves, sur environ 136 pieds de face à la rue Quarter sur une profondeur en la ligne de côté vers la rue Gelves de 136 pieds et en la ligne de côté vers la rue Johnson. Les améliorations comprenant une jolie résidence cottage avec corridor dans le centre et toutes les améliorations modernes désignée par le No 368 Chemin du Bayou.

Conditions—Un tiers en plus comptant au jour de l'acquérant et le reste à deux ans de crédit en billets de la propriété, portant intérêts au taux de huit pour cent par an, payable par semestre, jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés vendues, les droits de mutation et transfert en sus, pour cent, hypothèques et transfert du titre de propriété, et toutes les charges usuelles de notariat, et le surplus pour le compte de la police d'assurance jusqu'au paiement des billets. Un dépôt de 10 pour cent au moins de la vente devra être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Andrew Hero Jr, notaire.
11 août—9 16 23 30—2 9 16 20 21 22

VENTE JUDICIAIRE
Propriété foncière améliorée à Algier
Succession de Charles Howard.
No 8926—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, encanteurs—Bureau No 17 rue Carondelet—LE SAMEDI, 29 septembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 29 septembre 1883, il sera vendu à l'encan,

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Claiborne, Pauline et Frippe, ayant, au pied ainsi calculé, trente pieds de façade sur Claiborne, cent pieds de profondeur sur la ligne séparant une partie du dit lot No 17, trois 32 pieds sur une ligne s'écartant à angle droit vers la rue Frippe et parallèle à la rue Claiborne, puis 30 pieds, puis encore sur une ligne faisant face à la rue Frippe, et 28 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Conditions—Une mise à comptant et l'autre à un an de crédit pour un tiers de la vente, avec garantie par hypothèque et loi du vendeur et portant intérêt pour ceux de l'intérêt de la date de la vente, la propriété devant être convenablement assurée, la police d'assurance transférée au vendeur et toutes les charges usuelles de notariat. Les droits de mutation et l'enregistrement, les taxes du cadastre et la taxe de 1883, en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lots.

Acte de vente prendra date à la Nouvelle-Orléans, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 20

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LE MARDI, 24 septembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 septembre 1883, il sera vendu à l'encan,

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent